

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Ville de Québec - Arrondissement de Charlesbourg

Je, Ginette Bergevin,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

R.C.A.4V.Q. 178

Numéro

ayant pour titre : Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme

relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 5 292 694 du

cadastre du Québec situé dans la zone 45063Pa, R.C.A.4V.Q. 178

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 1 012  
Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un  
scrutin référendaire soit tenu est de : 112  
Nombre

C) le nombre de demandes faites est de : 161  
Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

R.C.A.4V.Q. 178

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Québec ce 16 septembre 2020 à 9 h 35  
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2020 09 16  
année mois jour